



17 décembre 2018

Copropriété privée « Parc Corot » à MARSEILLE : évacuation des derniers occupants du bâtiment A pour cause d'insécurité imminente

Le bâtiment A du parc Corot, copropriété privée située dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille, fait l'objet d'un arrêté d'insécurité imminente délivré par la ville de Marseille. 152 personnes ont été évacuées et prises en charge ce matin dans le calme. Elles sont regroupées dans un gymnase du 15^e arrondissement de Marseille où un diagnostic social, de santé et administratif est mis en œuvre avant orientations vers des solutions adaptées de prise en charge.

En raison de l'état de danger imminent et de nombreux dysfonctionnements affectant les équipements communs constatés par un expert mandaté par le tribunal administratif, et des risques importants induits pour les habitants, le Maire de Marseille a pris un arrêté le 23 novembre dernier interdisant l'occupation et l'utilisation du bâtiment A du Parc Corot. Cet arrêté a été notifié à l'ensemble des derniers occupants « licites » (notifié sous pli contre signature au syndicat des propriétaires, affichage en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble). Tous ont été relogés et le déménagement de leurs effets personnels a été organisé par les services de la mairie.

Parallèlement, le concours de la force publique demandé par la ville de Marseille à l'Etat a été accordé afin de procéder à l'évacuation des personnes qui se seraient maintenues dans les lieux sans droit ni titre et malgré l'arrêté municipal.

L'évacuation est intervenue ce matin. Pour cette opération, une compagnie de CRS et la police municipale sont venus épauler les policiers de la division Nord de la direction départementale de la sécurité publique.

Cette opération – devenue indispensable compte tenu des risques encourus par les occupants – fait suite à un certain nombre d'actions préparatoires engagées conjointement par l'État et la mairie afin qu'il soit mis un terme effectif et durable aux situations de danger auxquelles les habitants étaient confrontés.

Les personnes évacuées sont essentiellement des personnes isolées majeures (des hommes en majorité). 15 familles ont également été prises en charge.

Par ailleurs, une mise à l'abri dans un gymnase mis à disposition par la ville à proximité a été proposée par l'État aux occupants « illicites » encore présents ce jour dans le bâtiment A du Parc Corot. Acheminés par un bus spécialement affrété de la RTM, ils sont pris en charge par un dispositif que l'État a mis en place mobilisant principalement l'association SARA / LOGISOL et la Croix-Rouge. Outre l'hébergement et la restauration, ces personnes vont bénéficier d'un diagnostic social et administratif afin d'être rapidement orientées vers une solution adaptée à leur situation et à leurs droits. Les personnes en situation de particulière vulnérabilité (familles avec jeunes enfants, femmes enceintes, personnes malades...) sont orientées dès ce jour vers des solutions d'hébergement hôtelières ou en centres d'hébergement.

Depuis janvier 2016, l'État à la demande de la ville de Marseille a pris un arrêté de création de commission d'élaboration de plan de sauvegarde pour le traitement de cette copropriété afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat au quotidien. L'intervention dans cette copropriété est considérée comme l'une des plus prioritaires dans l'accord partenarial sur les copropriétés dégradées signé avec la Métropole, le 21 décembre 2017, aux côtés de nombreux autres partenaires, du protocole de préfiguration pour le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), visant à accélérer et à faire aboutir la transformation profonde du Parc Corot, en réponse aux aspirations et aux besoins des habitants.

Ce soutien a été aussi confirmé par une forte attention du niveau national dans le cadre du suivi du plan « initiatives copropriétés » lancé par le Ministre chargé de la ville et du logement à Marseille le 10 octobre dernier. Le parc Corot

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



fait partie des 5 sites retenus à ce titre. Ce plan permet par une approche territorialisée de mobiliser un fort partenariat et des moyens renforcés avec notamment l'ANRU et l'ANAH.

Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet de police des Bouches-du-Rhône saluent les forces de sécurité mobilisées dans le cadre de cette évacuation, qui s'est déroulée sans incidents, ainsi que les services de l'Etat, les marins-pompiers et l'ensemble des associations et opérateurs investis pour la mise à l'abri et le diagnostic social des populations évacuées ce jour.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)